

Vendredi 30 mars 2012

au CinéMarine de Saint Gilles Croix de Vie - Salle 1

Journée professionnelle sur l'accessibilité des œuvres et des établissements de cinéma

**16h20 - Table ronde sur l'accessibilité des cinémas :
communication et médiation de l'offre accessible**

Modérateur : Xavier Gallin

Xavier Gallin : Nous allons poursuivre avec la dernière table ronde de cette journée : les besoins en termes d'information et de médiation. Je demande à nos intervenants de venir nous rejoindre : Bénédicte Nguyen de CineST.fr, Franck Jaffredou, exploitant à Montpellier, Annie Dronne du Conseil général de la Sarthe, Jean Jacques Geynet du *Cinéspace* de Beauvais, Catherine Morhange de *Ciné-ma différence*, Émilie Besnier exploitante du *Cinéville* de Saint-Sébastien-sur-Loire, et je vais demander à Nicolas Mérille de revenir.

On démarre tout de suite sur l'information et la médiation. Aujourd'hui, l'information au public, nous l'avons déjà évoqué dans les différentes tables rondes, c'est très important. Comment cela se passe-t-il ? Alors Bénédicte Nguyen, vous êtes responsable de CineST.fr. Qu'est ce que CinéST.fr ? Qu'apportez-vous comme valeur ajoutée dans cette notion d'information ?

Bénédicte Nguyen - CineST.fr :

Bonjour. Dans le cadre de notre site web, on a voulu lancer la dynamique pour mettre en place des séances sous-titrées dans toute la France et faire le lien, de rassurer la frilosité des distributeurs, des producteurs et des exploitants. Les distributeurs nous informent des films sous-titrés et par la suite, nous informons les exploitants dont nous avons le contact et qui sont partants pour projeter ce type de séance. Après, on informe les associations locales et on utilise les réseaux, Twitter, Facebook etc. Et il y a des associations locales qui se sont occupées elles-mêmes de mettre en place des séances sous-titrées et qui nous ont fait remonter l'information pour diffuser le plus largement possible.

Xavier Gallin : Ces informations sur votre site internet sont pour les sourds et malentendants, et les exploitants. Comment les gens se connectent-ils pour la trouver ? Identifiez-vous toutes les séances ? Les gens vous communiquent-ils toutes les séances qui sont sous-titrées ? Comment faites-vous pour les chercher ?

Bénédicte Nguyen : Les gens envoient un mail et nous mettons l'information sur le site et on refait un mail de diffusion à toutes les personnes inscrites à notre newsletter.

Xavier Gallin : M. Jaffredou, comment cela se passe-t-il pour vous à Montpellier ? Quel est votre rôle ?

Franck Jaffredou - exploitant, cinéma Le Royal de Montpellier : J'ai appris l'existence des séances grâce au site CinéST.fr qui m'a contacté. Les distributeurs ne nous informent pas des films qui vont être disponibles en VFST. Quand nous sommes informés, nous avons du mal à les obtenir. Prenons l'exemple de *L'Oncle Charles*, le Pathé à Marseille n'est pas au courant que le film existe, donc il est impossible de le passer. Il y a des petits soucis comme cela. C'est un DCP différent de ceux qui circulent. Il doit faire le tour de la France avant de nous parvenir. Cela se met en place doucement, mais avec le numérique, cela avance.

Xavier Gallin : Aujourd'hui, le sous-titrage pour malentendants, vous le mettez à toutes les séances quasiment ?

Franck Jaffredou : Non, pas à toutes les séances. J'ai essayé deux séances par jour dès que j'ai eu *Intouchables*. Cela devait être en troisième semaine et uniquement sur une semaine, mais c'était trop court : le temps que l'information passe et que les sourds et malentendants se présentent, je n'avais plus le film. Là j'essaie de faire quatre jours par semaine en changeant à chaque fois d'horaire, mais on ne peut pas le faire à toutes les séances même si on aimerait bien pouvoir. Mais le problème, c'est qu'en passant des films sous-titrés à toutes les séances, vous avez des entendants qui viennent se plaindre : C'est dérangeant, ça attire l'œil. Je dois le reconnaître moi-même : quand je mets les sous-titres sur un DVD pour avoir la traduction d'une chanson originale et que j'oublie de les couper, j'ai l'œil attiré par le sous-titre, et je commence à lire plus qu'à écouter. J'ai une épouse malentendante, donc certaines fois on regarde en VOST sans problème, la VFST c'est plus difficile.

Xavier Gallin : Aujourd'hui, l'offre des distributeurs existe-elle ? Comment cela se passe ?

Franck Jaffredou : Depuis *Intouchables*, je trouve que l'offre s'est assez étoffée pour les films français, si on arrive à les avoir... On en revient toujours à la même chose.

Xavier Gallin : C'est quoi pour vous, le cadencement ? Au moins une séance par jour ?

Franck Jaffredou : Si j'ai le DCP le jour de la sortie du film, j'essaie de faire une à deux séances, pour que le film soit accessible immédiatement. J'en refais le week-end, le vendredi soir. Je change selon les semaines, mais systématiquement j'essaie de conserver une séance le mercredi et une le samedi ou le dimanche, et des séances en après-midi ou en soirée, étalées sur quatre jours sur la semaine, en

changeant de semaine en semaine pour que le créneau puisse correspondre à tout le monde.

Xavier Gallin : Avez-vous l'impression que cela ouvre votre cinéma à un nouveau public ?

Franck Jaffredou : Pour l'instant, c'est assez minime. Nous avons 50 ou 60 personnes qui prennent l'habitude. Elles regrettent que l'on n'ait pas de VO sous-titrée. Elles aimeraient bien prendre leurs habitudes chez nous et prendre des carnets d'abonnement. On ne peut pas proposer la VO sous-titrée à l'heure actuelle : toujours le même problème avec les distributeurs. On pourrait si j'avais toute l'offre en sous-titrée. Je pourrais fidéliser une nouvelle clientèle parce qu'elle saurait que chez nous, ce serait possible.

Xavier Gallin : Vous informez sur le site internet du cinéma ?

Franck Jaffredou : Sur AlloCiné, à l'heure actuelle, il n'y a pas la possibilité de le signaler et 90 % des spectateurs regardent les horaires sur AlloCiné. Ils ne peuvent pas savoir sur AlloCiné quelles sont les séances sous-titrées, c'est impossible. Je le mentionne sur Facebook. Mon site étant fait par AlloCiné, cela n'apparaît pas. Alors à part Facebook, je n'ai pas grand-chose.

Xavier Gallin : Comment trouve-t-on l'information ? Nicolas Mérille est là-bas. Il va peut-être nous rejoindre. À propos de l'information aujourd'hui : comment cela se fait-il que les titres de la presse, AlloCiné ou autres, ne puissent pas l'indiquer ? Si on est une personne avec un handicap, comment savoir que nous avons une séance ? Comment choisir le cinéma ?

Nicolas Mérille : C'est la galère. C'est la course à l'information. Le quotidien d'une personne en situation de handicap, déjà, c'est d'être véritablement ingénieur en déplacements pour prévoir et programmer sa moindre activité, trouver un restaurant accessible, des activités et... la vie quotidienne accessible. C'est dommageable d'ailleurs. Il faut souligner l'écueil de la loi. On a un prisme extrêmement « accessibilité cadre bâti » et pas accessibilité en termes globaux et en termes de gestion de l'information.

C'est d'autant plus regrettable que l'on a affaire à des exploitants de bonne foi. Il y a une offre qui se rend de plus en plus disponible ; or cela pêche sur l'information globale. Il y a un choix fondamental à investir. Cela doit devenir une priorité. Je reprends mon exemple : normalement, la réglementation dit deux places PMR pour une salle de 50 places. C'est donc au moins deux places pour les personnes en fauteuil roulant. Si vous achetez le ticket par Internet, vous pouvez arriver à la séance et on vous dit qu'il y a déjà deux spectateurs en fauteuil présents, donc vous n'allez pas pouvoir entrer, alors que paradoxalement, vous avez déjà acheté la place. L'accessibilité se joue aussi en termes d'information.

Et là, je voudrais revenir à votre exemple, pour permettre une fidélisation des spectateurs, il faut savoir qu'aujourd'hui, pour les œuvres sous-titrées, il y a une forte demande de la part des associations, notamment de l'UNISDA (association pour les personnes sourdes) et du CFPSAA (pour les personnes déficientes visuelles). Elles demandent que le CNC puisse intégrer des critères conditionnels

liés à l'accessibilité, dans l'octroi de leurs aides financières. Parce que sous-titrer et audiodécrire un film dès la postproduction, cela coûte peu cher. Les chiffres oscillent entre 3000 et 5000 euros. Quand on voit le budget de certains films, on peut dire que c'est dérisoire.

C'est le problème. On voit que les projectionnistes peuvent avoir des problèmes d'équipement, mais une fois que l'on a résolu les problèmes d'équipement, du coup, on n'a pas accès à des œuvres déjà audiodécrites ou sous-titrées ! On est alors obligé d'organiser, pour l'exploitant qui fait des efforts, une rotation des salles. Alors que l'on aurait pu et que l'on pourrait prévoir, d'ores et déjà, une prise en charge et de rendre obligatoire l'audiodescription et le sous-titrage. C'est dommage, c'est une mauvaise stratégie du CNC.

Xavier Gallin : Le besoin d'information existe et n'est pas pris en compte par les sites internet d'information. Vous envoyez toutes les semaines votre programmation, signalez-vous si les œuvres sont audiodécrites ou sous-titrées sur cette programmation ?

Franck Jaffredou : À la presse, oui. C'est plus ou moins bien retranscrit sur les quotidiens régionaux. Mais aujourd'hui, la source principale, c'est internet. Quelqu'un qui veut connaître quelque chose, va sur internet. Le journal c'est plus ...

Xavier Gallin : Sur votre site internet, celui du cinéma ?

Franck Jaffredou : Tout passe par AlloCiné. Tant qu'AlloCiné ne rajoute pas une case « VFST », « audiodescription », « salle accessible handicapé » dans ses champs, en ayant précisé dans les caractéristiques de la salle « x places handicapés » et que cela se décompte quand on réserve, on ne pourra rien faire. C'est juste une ligne de code à ajouter.

Xavier Gallin : Le message est passé. Diane Maroger va faire une lettre à AlloCiné sur ces questions-là. La question est réelle, avec peut-être l'appui des autorités du CNC.

Annie Dronne, vous êtes au Conseil général de la Sarthe sur les questions de médiation. Vous allez nous expliquer ce que vous faites et comment vous avez réussi à mobiliser des réseaux.

Annie Dronne - Chargée de mission cinéma au Conseil général de la Sarthe :

Ce premier colloque est pour moi l'aboutissement d'un travail mené en expérimentation depuis 10 ans, dans l'ombre, par tâtonnement, à partir d'une expérience professionnelle. Je suis chargée de mission cinéma au Conseil général de la Sarthe. À partir d'une expérience personnelle, puisque j'ai été amenée à aborder les problèmes de surdit  : je suis la m re d'une jeune fille sourde profonde. C' tait facile de tester les exp riences qui se mettaient en place.

Je suis tr s contente aujourd'hui d' tre ici. Ce festival aujourd'hui, c'est l'aboutissement de ces exp riences. Je confirme que toutes nos exp riences dans la Sarthe se sont arr t es faute d'informations !

Je travaille en milieu rural et le handicap, c'est l'accessibilit  au cin ma et   la culture. En fait, nous sommes arriv s dans le d partement de la Sarthe comme

dans d'autres à pouvoir donner cette éducation à l'image en mettant en place les dispositifs d'éducation à l'image. « Collège au cinéma » est un dispositif qui met en lien les gens entre eux, puisque c'est une collaboration entre le Centre National de la Cinématographie, les collèges, les enseignants, les collectivités territoriales. Cette opération a permis d'être au plus près des usagers, du public, et donc de voir effectivement les problèmes que l'on pouvait rencontrer quand on était face au handicap d'élèves. Le territoire est couvert à 70 % par « Collège au cinéma » au niveau du département de la Sarthe, mais nous n'arrivions pas à savoir qui était touché et quels élèves pouvaient être handicapés.

Pour le cinéma et particulièrement concernant la surdité, il s'est trouvé que l'accès aux films français n'était pas possible. C'était un premier constat. Et la première démarche que nous avons essayé de mettre en place, c'était déjà au niveau du choix des films, de proposer un film sous-titré en version originale... Un film étranger sous-titré.

Le deuxième constat était celui de l'isolement des salles en milieu rural. On est arrivé en fait, voilà dix ans, à créer un réseau de salles, en créant une association qui regroupe tous les cinémas de la Sarthe. L'association s'appelle « Graines d'images ». Dans ce cadre, un cinéma était partant pour tenter une expérience et proposer des films sous-titrés à un public sourd. Pourquoi cette salle a-t-elle fait cette expérimentation ? C'est le Centre socioculturel Simone de Beauvoir de Mulsannes dont la représentante est ici, qui a vécu l'expérience pendant une dizaine d'années. La salle avait plusieurs opportunités : des personnes déjà concernées par la surdité la fréquentaient ; une étudiante en économie sociale et familiale voulait faire son sur le handicap, la surdité. Avec Titra Film pendant cinq ans, nous avons voulu mettre en place un système qui proposait à des sourds le sous-titrage. Nous l'avons testé. Je suis particulièrement contente aujourd'hui, de voir les résultats de tout cela.

Xavier Gallin : Qu'est-ce que cela donné ?

Annie Dronne : Des espoirs... Au niveau de « Collège au cinéma » j'ai entendu dire aujourd'hui que des films allaient être sous-titrés. C'est important pour les sourds qui auront accès aux films. Mais aussi et surtout, c'est très important en tant qu'éducation citoyenne. On s'aperçoit que chaque fois que l'on met différents publics ensemble, dès le plus jeune âge, ils sont sensibilisés. Et peut-être que ceux-là comprennent enfin pourquoi on voit sur un écran, comme ici, des lettres, et que cela ne doit pas plus les gêner qu'autre chose. Je suis petite et quand j'ai quelqu'un de grand devant moi, cela me pose problème. Quelles solutions : je lui coupe la tête ? Je lui demande de sortir ? Avec chaque public différent, il doit y avoir un échange. C'est autour de l'échange que l'on doit travailler et autour de la connaissance des différents publics.

Xavier Gallin : Aujourd'hui, le rôle des associations, par rapport aux exploitants sur ces différents publics, est majeur. Toutes les associations demandent de mélanger les publics, c'est logique. Nous sommes des citoyens à part entière, nous l'avons dit. Tout le monde doit aller au cinéma quand il le veut. Quelles actions au niveau de la région ou au niveau national ? Nicolas Mérille ?

Nicolas Mérille : C'est vrai que la demande sociale est très forte et nous militons pour une société inclusive, ouverte à tous, avec une prise en compte des besoins spécifiques de chacun. C'est pourquoi il y a un enjeu fort. Ce qui est dramatique, c'est que l'on voit des acteurs qui sont volontaires pour développer des expériences, mais qui ne sont pas soutenus puisqu'à la base l'audiodescription et le sous-titrage ne sont pas obligatoires. S'ils l'étaient cela réglerait le problème une bonne fois pour toutes. Cela revient à cinq à six mille euros dans la réalisation d'un film. Il est anormal de ne pas le prendre en charge dès le départ, dès la diffusion du film. C'est une forte demande de l'UNISDA et CFPSAA. Au niveau national cela a été redit le 26 janvier dernier devant Madame la Ministre Roselyne Bachelot-Narquin et Monsieur le Ministre Frédéric Mitterrand.

Annie Dronne : L'obligation me pose problème, même si elle peut être intéressante, parce que nous, le véritable écueil que l'on a rencontré, c'est tout simplement de ne pas pouvoir communiquer avec les sourds qui voulaient être partie prenante du projet, qui voulaient choisir les films et discuter de la programmation. Là, nous avons eu un problème de communication en termes de langage (NDR : langue des signes).

Xavier Gallin : Qu'est-ce cela veut dire ? Que cela a été trop loin ?

Annie Dronne : Cela veut dire qu'il y avait des besoins que l'on ne connaissait pas forcément. Nous avons fait une expérimentation et il fallait en tirer des conclusions. Peut-être que maintenant il y a un état des lieux à faire. Peut-être qu'il faut recommencer à aller trouver les sourds. Peut-être qu'il faut les informer. Mais nous n'avons pas trouvé les moyens, sinon... Pour ma part, je pense que les accompagnants seraient vraiment très importants. Quand on prend par exemple des sourds, parfois, le seul moyen de communication, c'est la langue des signes. Il faut prendre un interprète. Nous nous sommes trouvés devant cette difficulté ou cette réalité.

Nicolas Mérille : Le Président de l'UNISDA, Cédric Lorant, faisait état en janvier dernier au Ministère, qu'ils avaient identifié trois villes, Nice, Strasbourg, Dijon, où le film *Intouchables* n'avait pu être sous-titré. Il demande ardemment une généralisation rapide de l'offre sous-titrée. Je n'arrive pas à comprendre, Madame : effectivement, il faut favoriser le dialogue avec les associations et les personnes concernées. Mais on défend l'image d'une société inclusive, qui met tout un chacun dans les meilleures conditions. Et les meilleures conditions, c'est de décider au dernier moment du film qu'on veut voir. Il n'y a pas de choix sur la programmation. L'enjeu est autre.

Annie Dronne : Il faut le situer le contexte. Nous, on choisissait des films à leur place.

Xavier Gallin : Dans le cadre associatif qui faisait des programmations de cinéma ?

Annie Dronne : Maintenant, on en a tiré des conclusions : il faut travailler avec le public, notamment sur l'information avec les pouvoirs publics. Les salles se sont modernisées : dans le département de la Sarthe, nous avons 70 % des salles qui sont

numérisées. Cela serait très facile, mais il y a un travail à faire auprès des exploitants pour leur dire que cela existe, qu'il faut demander la copie sous-titrée ou audiodécrite. Et aussi au niveau des cinémas, que les sourds voient qu'il y a des boucles magnétiques, mais ce n'est pas suffisant. L'information écrite n'est pas suffisante. Il faut vraiment accepter l'autre dans sa différence. Pour moi, l'acceptation passe par une présence humaine.

Xavier Gallin : On a bien entendu, on a bien noté. Nous allons aborder un autre cas de médiation avec Catherine Morhange de *Ciné-ma différence* : vous faites quelque chose d'exceptionnel puisque vous réunissez des personnes avec des troubles du comportement et vous faites des séances spéciales dans toute la France. On va voir un petit film en introduction, un petit film de deux minutes qui explique comment se passe une séance de *Ciné-ma différence*.

Catherine Morhange - Directrice de l'association Ciné-ma différence :

En attendant que le film se lance... Le but de *Ciné-ma différence*, ce que nous nous efforçons de faire, c'est de rendre le cinéma accessible à un public dont nous n'avons pas beaucoup parlé, qui est constitué de personnes dont le handicap, quelle qu'en soit l'origine, s'accompagne de troubles du comportement. Il s'agit de personnes autistes, de personnes polyhandicapées, de personnes qui ont eu un accident de voiture qui a laissé des séquelles... Cela peut être très varié. Mais le résultat, ce sont des troubles du comportement d'autant plus présents et forts que la personne est anxieuse dans le cadre d'une situation nouvelle. Ce sont des personnes que vous ne voyez à peu près jamais au cinéma et ni dans beaucoup d'autres circonstances de la vie. Notre but n'est pas de leur organiser des séances spéciales, mais de leur rendre le cinéma accessible. *Ciné-ma différence* a la vocation d'être comme un fauteuil roulant pour une personne à mobilité réduite, comme l'audiodescription ou le sous-titrage, et d'apporter une adaptation qui permet à ces personnes de partager des loisirs ordinaires avec le public d'une salle de cinéma.

Xavier Gallin : Dès que l'on peut lancer « Pop-Up », c'est bien. Aujourd'hui, ces séances ont lieu dans les cinémas, dans toute la France ?

Catherine Morhange : C'est un réseau actuellement composé de 20 villes, 20 partenaires qui sont à la fois des salles de cinéma. Nous avons un double partenariat : des cinémas pour la salle et pour la programmation, mais aussi, excuse-moi Émilie - puisque c'est vraiment la condition nécessaire - un partenaire associatif : la ville ou la personne morale quelle qu'elle soit, capable de recruter et de former les bénévoles sur lesquels repose l'essentiel du dispositif, c'est-à-dire l'accueil humain.

Je prends la suite de ce que vient de dire l'intervenante précédente : l'accessibilité, ce n'est pas uniquement un dispositif technique, même s'il est très important. En ce qui nous concerne, les adaptations techniques sont extrêmement modérées... Elles sont importantes mais ce n'est pas l'essentiel : il faut baisser le son puisqu'il y a beaucoup de personnes qui souffrent d'hyperacousie, et un son trop élevé peut déclencher des troubles du comportement. Et il faut faire en sorte que la lumière s'éteigne doucement. Vous conviendrez que ce n'est pas compliqué.

Le plus compliqué, c'est de faire en sorte qu'un public éloigné des loisirs culturels s'y sente bienvenu, ait envie d'y venir et sache qu'il va y être bien accueilli. Et que le public non handicapé qui ne sait pas pourquoi ces personnes vont bouger, crier, applaudir quand ce n'est pas le moment, bref qui ne comprend pas ce genre de comportements, que ce public-là qui soit averti, informé. C'est aussi le rôle des bénévoles. Donc, au lieu de réagir agressivement par l'incompréhension, comme c'est le cas habituellement, là, il ne réagira pas parce que, la plupart du temps, il n'entendra rien et ne verra rien. Il regardera tranquillement son film et nous dira en fin de séance : « Pourquoi vous avez dit cela ? C'était très calme. »

Xavier Gallin : On va continuer car il n'y aura pas de film. Ce petit film expliquait le comportement au public non concerné. Émilie Besnier, du cinéma de Saint-Sébastien-sur-Loire, vous avez monté des séances de *Ciné-ma différence* : qu'est-ce que cela implique en tant qu'exploitant ?

Émilie Besnier - Médiatrice du Cinéville de Saint-Sébastien-sur-Loire :

On doit s'adapter et aménager la séance. Les bénévoles sont présents à l'entrée du cinéma jusque dans la salle. Ensuite, ils restent dans la salle. On ne met pas de publicité, ni de bandes annonce. À la place, des musiciens viennent souvent canaliser l'attention, en attendant le début du film. On ne laisse pas la salle dans le noir total, mais avec une faible lumière, ce qui permet de pouvoir accompagner... Enfin, cela rassure. Et sinon, dans tout le cinéma, il y a un balisage.

Xavier Gallin : Dès l'extérieur du cinéma, les gens sont pris en charge ?

Émilie Besnier : Oui, comme cela, s'ils veulent nous soutenir dans ce que l'on fait, ils peuvent voir les films avec leurs enfants.

Xavier Gallin : Aujourd'hui, ce sont des séances que vous voulez renouveler avec un rythme régulier ?

Émilie Besnier : Oui, c'est une fois tous les deux mois, le samedi à 14 heures. Nous laissons du temps entre deux séances. Il ne faut pas qu'il y ait de stress.

Xavier Gallin : Cela fait combien de séances ? Vous avez fait une fiche technique que j'ai vue qui explique aux exploitants la démarche à suivre.

Catherine Morhange : Oui. En fait, *Ciné-ma différence* accompagne les futurs partenaires, du début du projet jusqu'à la première séance. Que ce soient les cinémas ou les partenaires associatifs, pour simplifier. Nous avons constitué une boîte à outils avec des films, des guides et toutes sortes d'éléments. Nous invitons les futurs partenaires à venir voir une séance. C'est à la fois simple mais c'est plus compliqué que cela en a l'air et cela demande une connaissance de ce public. Il y a des choses qui sont beaucoup plus simples en les observant en réalité qu'en regardant un film ou en lisant un guide détaillé.

L'essentiel, c'est que cela permette à des personnes privées de cinéma de s'y rendre. Cela permet à leur famille, également privée de cinéma puisque le handicap n'isole pas que la personne handicapée, mais isole tout son entourage. Cela permet à la famille de reprendre un embryon de vie sociale. Par exemple,

pour une famille de personne autiste, aller au cinéma sans crainte, c'est déjà énorme. Cela permet au public non handicapé de se rendre compte que l'on peut partager des loisirs, des lieux culturels et que finalement cela passe bien.

Xavier Gallin : Qui choisit les salles ? C'est vous ou c'est les exploitants qui viennent vous voir ?

Catherine Morhange : Émilie est un très bon contre-exemple puisqu'elle nous avait sollicité dans l'idée de monter une séance *Ciné-ma différence* et nous l'avons mise en relation avec une association intéressée. Souvent, il y a une association qui vient nous voir et il y a une démarche vers la salle, ou les salles de la ville, pour trouver la plus accueillante. Il faut qu'elle soit accessible aux personnes en fauteuil, donc cela suppose un certain nombre de critères. Mais vraiment, il faut que le partenariat marche à trois. Le cinéma n'est pas qu'un lieu qui offre son espace ou qui le vend dans le cadre d'une séance normale. Il faut une compréhension de la démarche et du fait qu'il s'agit du droit à la culture pour un public qui en était privé.

Si en général l'exploitant en est convaincu alors l'accueil à la caisse sera également chaleureux. Le projectionniste va comprendre pourquoi on va demander deux fois pendant la séance de baisser le son ou de le remonter, sans prendre cela pour un caprice. Cela suppose vraiment un investissement, mais le retour sur investissement est aussi très agréable, notamment parce qu'une partie du public qui est venue, chacun à son rythme, prend l'habitude d'aller au cinéma. Ce public n'en a jamais eu l'occasion. Mais une fois qu'il l'a eue et qu'il s'est rendu compte qu'il peut se lever et s'asseoir et que personne ne lui fait de réflexion, il découvre les films, il les apprécie, et il devient un vrai public de cinéma. C'est là-dessus que j'aimerais insister. Nous étions partis dans une démarche d'inclusion sociale, et elle est importante. Mais ce que nous avons vraiment découvert et apprécié, c'est que ce public, quand on lui laisse le temps, quelle que soit la lourdeur du handicap, il apprécie les films et il est extrêmement amateur de qualité, peut-être plus qu'une grande partie du public sans handicap. C'est un public qui n'est pas formaté, il n'a pas regardé la télévision depuis son plus jeune âge, car il ne pouvait pas se concentrer sur la télévision. Nous avons des gens qui découvrent des films de répertoire, nos expériences de ciné-concerts se répandent. Là, ce sont des films de patrimoine avec des musiciens vivants qui accompagnent le film dans la salle. Ce sont des choses que beaucoup de spectateurs non handicapés ne connaissent pas, et que les spectateurs avec handicap adorent.

Xavier Gallin : Merci. Ce sera le mot de la fin car on a dépassé l'horaire. On va s'arrêter car il y a d'autres programmations après. Merci. Nous pouvons applaudir les intervenants.

Cette journée professionnelle a ouvert un certain nombre de débats. Il y a eu des questions. Tous nos intervenants ont essayé d'apporter leur pierre à l'édifice et d'y répondre. Il y a eu du chemin parcouru, mais il en reste à faire. J'espère que l'année prochaine nous ferons un point d'évolution sur ce festival *Un Autre Regard*, concernant les sujets d'accessibilité que l'on a abordés aujourd'hui. Bonne continuation de festival et merci à tous pour votre présence et vos interventions !

(Applaudissements)